

PROCÈS-VERBAL DE LA 345^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À « LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON », SITUÉ AU 171 AVENUE DES GROSEILLERS, LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2024, À 19H00.

Personnes présentes :

M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Judy Boissonneault, conseillère
M. Aurèle Gravel, conseiller

Est absent :

M^{me} Manon Provencher, conseillère

FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-345-1 Ouverture de la séance

À 19H00, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2024-345-2 Administration générale

2024-345-2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil local a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2024 et qu'il s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-12-305

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en reportant toutefois le point 2.18

1. **Ouverture de la séance**
2. **Administration générale**
 - 2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption — Procès-verbaux

- 2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés
- 2.4 Dépôt du registre de dons et commandites
- 2.5 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 2024-015 établissant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2025
- 2.6 Présentation et dépôt du projet de règlement no. 2024-016 remplaçant le règlement no. 2023-002 portant sur la Régie interne des séances du conseil
- 2.7 Avis de motion et dépôt du projet — Règlement no. 2024-019 régissant les compteurs d'eau
- 2.8 Avis de motion et dépôt du projet — Règlement no. 2024-020 concernant l'utilisation de l'eau potable
- 2.9 Avis de motion et dépt de projet — Règlement no. 2024-021 modifiant le règlement numéro 2024-010 relatif à la « Politique de gestion des ressources humaines (RH) »
- 2.10 Avenant au contrat de travail du directeur général, quant aux vacances annuelles
- 2.11 Adoption de l'organigramme administratif de la localité de Radisson
- 2.12 Demande d'aide financière — Emplois d'été Canada
- 2.13 Nomination des présidents suppléants pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
- 2.14 Formation — Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
- 2.15 Calendrier annuel des séances ordinaires — 2025
- 2.16 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
- 2.17 Dépôt — Procès-verbal de correction – Résolution R2024-SE-303
- 2.18 Octroi de mandat de services professionnels - Loi 25 sur l'accès — Reporté

3. Sécurité publique

- 3.1 Prévion des dépenses au service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2024
- 3.2 Dépôt du rapport de SOPFEU

5. Transport

- 4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2024
- 4.2 Fin de la période probatoire et permanence de monsieur Sébastien Pépin à titre de journalier manœuvre au service des travaux publics et LEET
- 4.3 Approbation — Soumissions pour l'achat des meubles pour les bâtiments de la Localité

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois de novembre 2024
- 5.2 Entente de service — Mise en place d'un plan de maintenance du système de compresseurs à l'usine de filtration

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement,

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2024

8. Loisirs et culture

- 8.1 Prévion des dépenses au service de loisirs et culture pour le mois de décembre 2024
- 8.2 Remerciement aux bénévoles — Journée internationale des bénévoles
- 8.3 Autorisation — Demande d'aide financière auprès de l'ARBJ — « fête de Noël 2024 »
- 8.4 Autorisation de dépense — « Fête de Noël 2024 »
- 8.5 Autorisation — Demandes de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) — « Fête de Noël — 7 décembre 2024 »
- 8.6 Autorisation — Demandes de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) — « Party de Noël de bureau — 13 décembre »
- 8.7 Autorisation d'atterrissage « Hélicoptère canadien » et transport de personnes
- 8.8 Octroi de mandat de service professionnel — « Élaboration d'un plan d'action pour l'accueil, l'intégration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ».

9. Affaires diverses

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-2.2.1 *Adoption — Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2024*

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 344^{ème} séance ordinaire du 6 novembre 2024 et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-12-306 **D'ADOPTER** le procès-verbal de la 344^{ème} séance ordinaire tenue du 6 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-2.2.2 *Adoption — Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre (Budget – PTI)*

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-12-307 **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-2.3 *Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés*

ATTENDU QUE les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-12-308 **D'APPROUVER** la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 346 867,33 \$ au 30 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-2.4 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Localité de Radisson* est déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2024-345-2.5 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 2024-015 établissant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2025

Madame Judy Boissonneault, conseillère, présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-015 modifiant le Règlement numéro 2023-006 décrétant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement s'applique à l'égard de tous les immeubles imposables et indirectement pour déterminer des compensations qui tiennent lieu de taxes. Globalement, les taxes et tarifs de services applicables pour l'année 2025 s'élèvent à 2 152 047 \$.

Le projet de règlement est joint en annexe du procès-verbal conformément à aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19)*. Une copie est mise à la disposition du public.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-2.6 Présentation et dépôt du projet de règlement no. 2024-016 remplaçant le règlement no. 2023-002 portant sur la Régie interne des séances du conseil

Monsieur Sébastien Lebrun, président du conseil local, présente et dépose le projet de règlement no. 2024-016 remplaçant le règlement no. 2023-002 portant sur la Régie interne des séances du conseil.

Ce règlement a pour objet de décréter les règles de régie interne et de procédure encadrant la tenue des séances, l'ordre et le décorum, et ce, afin de moderniser et d'étoffer celles-ci.

Il vise notamment à préciser les règles entourant les périodes de questions du public lors des séances du conseil local ainsi que les règles entourant l'ordre et le décorum, afin de faciliter la présence du public aux séances dans un climat sain, respectueux de tous et qui permette la bonne marche des affaires dudit conseil.

Le règlement vise également à préciser les pouvoirs du président du conseil local dans le but de faciliter l'application du présent règlement.

Le règlement vise finalement à encadrer la prise de photo, l'enregistrement et la captation des séances afin d'établir un équilibre entre le droit des personnes présentes de capter des sons et des images d'une séance publique du conseil local et le droit à la vie privée des membres du public qui assistent à une telle séance.

Ce règlement abroge le Règlement 2023-002 sur la régie interne des séances du conseil.

Enfin, le règlement n'entraîne aucune dépense pour l'administration municipale.

2024-345-2.7 Avis de motion et dépôt du projet — Règlement no. 2024-019 régissant les compteurs d'eau.

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Aurèle Gravel, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, soit le règlement no. 2024-019 régissant les compteurs d'eau.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le, Aurèle Gravel dépose une copie du projet de règlement no. 2024-019 régissant les compteurs d'eau.

2024-345-2.8 Avis de motion et dépôt du projet — Règlement no. 2024-020 concernant l'utilisation de l'eau potable

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Suzanne Pelletier, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, soit le règlement no. Règlement no. 2024-020 concernant l'utilisation de l'eau potable.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Suzanne Pelletier dépose une copie du projet de règlement no. 2024-020 concernant l'utilisation de l'eau potable.

2024-345-2.9 Avis de motion et dépt de projet — Règlement no. 2024-021 modifiant le règlement numéro 2024-010 relatif à la « Politique de gestion des ressources humaines (RH) »

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Judy Boissonneault, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, soit le règlement no 2024-021 modifiant le règlement numéro 2024-010 relatif à la « Politique de gestion des ressources humaines (RH) »

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Judy Boissonneault dépose une copie du projet de règlement no 2024-021 modifiant le règlement numéro 2024-010 relatif à la « *Politique de gestion des ressources humaines (RH)* »

2024-345-2.10 Avenant au contrat de travail du directeur général, quant aux vacances annuelles

ATTENDU QU' un contrat de travail a été signé le 3 juillet 2013 avec Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, le tout, tel que confirmé selon la résolution **R2023-07-078** ;

ATTENDU QUE suite à des discussions entre les parties concernant les vacances annuelles du directeur général et greffier, il y avait lieu d'apporter un amendement au texte de l'article no.4.7; alinéa 7 « *section - vacances annuelles* » de son contrat de travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-12-309

QUE le conseil local accepte de modifier l'article no.4 alinéa 7 du contrat de Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, rétroactif au 1^{er} janvier 2024 ;

QUE les jours de vacances soient monnayables ou transférables à l'année suivante, si le directeur général ne peut prendre tous ses jours de vacances annuelles au cours de l'année, en raison de la charge de travail ;

QUE le Président du conseil local, monsieur Sébastien Lebrun soit autorisé à signer au nom de la Localité de Radisson l'addenda à son contrat de travail ;

QUE le l'entente de travail amendé fait partie intégrante de la présente résolution ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-2.11

Adoption de l'organigramme administratif de la localité de Radisson

CONSIDÉRANT QUE la restructuration de certains services municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié d'adopter un nouvel organigramme contemporain et de le rendre disponible pour information au public ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la structure organisationnelle mise à jour en conformité avec leurs directives.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-12-310

QUE le conseil local de la localité de Radisson adopte l'organigramme administratif représentant les attributions et les rapports hiérarchiques structurants tous les services municipaux de la Localité, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (Annexe).

DE DIFFUSER le nouvel organigramme sur le site Internet de la Localité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-2.12

Demande d'aide financière - Emplois d'été Canada

ATTENDU l'intérêt de la localité de Radisson d'embaucher des étudiants à l'été 2025 ;

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada 2025 est une initiative du Gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson désire présenter une demande de financement pour différents services dans le cadre de ce programme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-12-311

D'AUTORISER le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi à déposer une demande de subvention auprès d'Emploi et Développement social Canada.

QUE les emplois visés par la demande soient ceux-ci :

- Coordinateur/coordonnatrice de services de loisirs ;
- Animateur/animateur en sports et loisirs ;
- Accompagnateur (trice) de personnes handicapées ;
- Surveillant/surveillante de piscine ;
- Agent/agent à l'information touristique ;
- Préposé/préposée de camping ;
- Ouvrier/ouvrière à l'aménagement paysager ;
- Ouvrier saisonnier/ouvrière saisonnière - travaux publics ;
- Surveillant/surveillante de site d'enfouissement ;
- Agent/agent de la réduction des déchets et du recyclage.

D'AUTORISER le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi à signer tout document donnant plein effet à la présente

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-2.13

Nomination des présidents suppléants pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

ATTENDU QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*, le Conseil local doit désigner, un membre du Conseil local comme président (maire) suppléant ;

ATTENDU QUE selon la *Loi sur les cités et villes* le président suppléant possède et exerce les pouvoirs du président lorsque celui-ci est absent du territoire de la Localité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

ATTENDU QUE lorsque cet empêchement résulte d'une incapacité provisoire prononcée en vertu de l'article 312.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2)*, le président suppléant possède et exerce, malgré le quatrième alinéa de l'article 53 et toute disposition législative inconciliable contenue dans la charte d'une municipalité régie en partie par la présente loi, l'ensemble des pouvoirs du président ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, de manière tacite, fait une rotation au poste de président suppléant par période de 3 mois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2023-12-312

D'ADOPTER la liste de rotation du président suppléant pour la période du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2025 ;

QUE chaque élu assumant à tour de rôle la fonction selon le tableau ci-dessous :

Président suppléant.....	Période
• Aurèle Gravel.....	1 ^{er} janvier au 31 mars 2025
• Manon Provencher	1 ^{er} avril au 30 juin 2025
• Suzanne Pelletier	1 ^{er} juillet au 30 septembre 2025
• Judy Boissonneault	1 ^{er} octobre au 31 décembre 2025

QUE le Conseil local autorise les présidents suppléants et les présidentes suppléantes, à signer, pour et au nom de la Localité tous les documents administratifs ainsi que les effets bancaires nécessaires reliés au bon fonctionnement de la Localité.

QUE cette résolution remplace et abroge toutes les résolutions antérieures portant sur le même sujet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-2.14

Formation – Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)

ATTENDU QUE l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) offre des formations exclusivement aux membres admis au programme de *Certification en gouvernance municipale (CGM)* ;

ATTENDU l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec exige que ses membres admis au programme *Certification en gouvernance municipale* suivent un minimum de 35 heures de formation ;

ATTENDU QUE le directeur général a manifesté son intérêt à participer aux formations suivantes :

- Harcèlement et saine performance : bonnes pratiques pour gestionnaires avertis ;
- Influencer : briser le coquillage et libérer la fée ;
- Le programme triennal d'immobilisations sous tous ses angles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-12-313

QUE le Conseil local autorise le directeur général à participer aux 3 formations mentionnées ci-dessus offertes par *l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)*, pour un montant total de 1 140 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Localité s'engage à défrayer les coûts reliés à cette formation sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-2.15

Calendrier annuel des séances ordinaires - 2025

ATTENDU QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure pour chacune.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2023-12-314

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, lesquelles débiteront à 19 h 00 :

- Mercredi 15 janvier 2025
- Mercredi 12 février 2025
- Mercredi 12 mars 2025
- Mercredi 9 avril 2025
- Mercredi 14 mai 2025
- Mercredi 11 juin 2025
- Mercredi 9 juillet 2025
- Mercredi 13 août 2025
- Mercredi 10 septembre 2025
- Mercredi 8 octobre 2025
- Mercredi 12 novembre 2025
- Mercredi 10 décembre 2025

DE PUBLIER le contenu de cette résolution par avis public, conformément à la loi qui régit la Localité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-2.16

Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

ATTENDU QUE la période des Fêtes est une période peu achalandée au bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-12-315 **QUE** le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2024 au 4 janvier 2025 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-2.17 Dépôt — Procès-verbal de correction – Résolution R2024-SE-303

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (LCV)*, le directeur général et greffier dépose devant le conseil local une copie de la résolution R2024-SE-303 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

2024-345-2.18 Octroi de mandat de services professionnels - Loi 25 sur l'accès

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2024-345-3 **Sécurité publique**

2024-345-3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de novembre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de décembre 2024

Le directeur général et greffier dépose le rapport d'activité du Service de sécurité incendie, pour le mois de novembre 2024 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-12-316 **QUE** le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie ;

QUE ce conseil approuve, pour le mois de décembre 2024, un budget de 6 088 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-3.2 **Dépôt du rapport de SOPFEU**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) relatif aux mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt mises en place à Radisson

2024-345-4 **Transport**

2024-345-4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2024

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics pour le mois de décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-12-317

D'APPROUVER, pour le mois de décembre 2024, un budget de 5 095 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-4.2

Fin de la période probatoire et permanence de monsieur Sébastien Pépin à titre de journalier manœuvre au service des travaux publics et LEET

ATTENDU QUE, par la résolution numéro R2024-05-105, le conseil autorisait l'embauche de monsieur Sébastien Pépin à titre de journalier, manœuvre au service des travaux publics et LEET à compter du 2 mai 2024, le tout selon les modalités décrites à la *Politique de gestion des ressources humaines (RH)* ;

ATTENDU QU'il a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable ;

ATTENDU QUE durant la période de probation monsieur Sébastien Pépin a rempli bien la fonction de journalier, manœuvre au service des travaux publics et LEET ;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier a fait ses recommandations aux membres du conseil local quant à la fin de la période de probation et la permanence de monsieur Sébastien Pépin, comme journalier, manœuvre aux s travaux publics et LEET;

ATTENDU l'entente de travail présenté par le directeur général.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-12-318

QUE le conseil, sur recommandation du directeur général et greffier, confirme la fin de la période probatoire et la permanence de monsieur Sébastien Pépin à titre journalier manœuvre au service des travaux publics et LEET, et ce, en date du 03 novembre 2024, le tout selon les modalités décrites à l'entente de travail en vigueur ;

QUE le l'entente de travail fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-4.3 Autorisation – Acquisition de mobilier pour les logements situés au 32 Couture

CONSIDÉRANT les besoins de la Localité en matière de mobilier pour le bâtiment résidentiel situé au 32 Couture ;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires disponibles dans le cadre de l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 6439 reçue de l'entreprise « mobilier Béland Inc. » en date du 26 novembre 2024 relative à la fournir des mobiliers demandés au montant de 5 435 \$, taxes applicables en sus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-12-319 **D'OCTROYER** le contrat pour l'acquisition de mobilier à « mobilier Béland Inc. » au montant total de 5 435 \$, plus taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Localité, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER l'assistante-trésorière à émettre tous les paiements requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-5 **Hygiène du milieu**

2024-345-5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable du mois de novembre 2024

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel de l'eau potable.

2024-345-5.2 Entente de service — Mise en place d'un plan de maintenance du système de compresseurs à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT QUE la Localité a installé deux nouveaux compresseurs d'air à l'usine de filtration en novembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE pour que les compresseurs d'air fonctionnent de façon optimale, un certain nombre d'actions doivent être réalisées à intervalles réguliers ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'établir un plan d'inspection et d'entretien régulier des composantes clés du système de compresseurs afin d'optimiser leur performance et leur durée de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect de cette consigne peut entraîner une réparation ou un remplacement prématuré du système de compresseurs ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro SOU0119777 reçue de la compagnie « Équipex » datée du 18 novembre 2024 relative à la mise en place d'un plan de maintenance annuel du système de compresseurs au montant de 7 728 \$, taxes applicables en sus.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-12-320

D'ACCEPTER la soumission de la compagnie « Équipex » pour la mise en place d'un plan de maintenance annuel du système de compresseurs au montant total de 7 728 \$, plus taxes applicables ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-6

Santé et bien-être

2024-345-7

Aménagement, urbanisme et développement

2024-345-7.1

Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2024

Le rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2024 a été déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance

2024-345-8

Loisirs et culture

2024-345-8.1

Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois de décembre 2024

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs pour le mois de décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-12-321

D'APPROUVER, pour le mois de décembre 2024, un budget de 16 232 \$, pour le service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-8.2

Remerciement aux bénévoles — Journée internationale des bénévoles

ATTENDU QUE la Journée internationale des bénévoles est célébrée le 5 décembre de chaque année ;

ATTENDU QUE cette journée est une occasion privilégiée pour reconnaître l'inestimable contribution des bénévoles dans nos communautés ;

ATTENDU QUE la Localité désire exprimer la sincère gratitude de son conseil local à tous les bénévoles qui mettent à profit leurs habiletés et leurs disponibilités au service des concitoyens de Radisson.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-12-322

QUE le conseil tient à remercier sincèrement tous les bénévoles pour leur temps et leur dévouement en tant que bénévole au sein de notre Localité ;

QUE le conseil reconnaisse l'implication indéfectible des bénévoles de Radisson à leur communauté et considère que c'est l'une de plus grandes richesses de la Localité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-8.3

Autorisation — Demande d'aide financière auprès de l'ARBJ — « fête de Noël 2024 »

CONSIDÉRANT QUE Localité de la Radisson souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre des différents programmes et ententes offerts par l'Administration régionale Baie-James ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'autoriser un représentant à déposer une telle demande d'aide financière et à signer divers documents concernant cette demande au nom de Localité de Radisson.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-12-323

D'ENTÉRINER les démarches entreprises par le directeur général et greffier, monsieur Nabil Boughanmi, afin de soumettre une demande d'aide financière à l'ARBJ (Administration régionale Baie-James) pour et au nom de la Localité du Radisson ;

D'AUTORISER tout administrateur de la Radisson souhaite à donner et recevoir de l'information et à remettre toute la documentation requise relativement au dépôt d'une demande d'aide financière avec les partenaires projetés ou potentiels, et ce, afin notamment d'analyser le dossier et de compléter toutes les informations reliées au projet ;

D'AUTORISER le directeur général monsieur Nabil Boughanmi, à signer tout document administratif, notamment la convention d'aide financière et à poser tout geste utile ou nécessaire relativement au dépôt de la demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James ;

QUE la présente résolution abroge et remplace portant le numéro R2024-11-299.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-8.4

Autorisation de dépense — « Fête de Noël 2024 »

CONSIDÉRANT QUE la Résolution portant le numéro R2024-12-325 autorisant la Localité a déposé une demande d'aide financière auprès de l'ARBJ (Administration régionale Baie-James) pour l'activité du « Fête de Noël 2024 » prévue le 7 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fortifie le sentiment d'appartenance de la population à Radisson ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité désire promouvoir la famille et la placer au cœur de ses priorités.

CONSIDÉRANT QUE coût total du projet s'élève à 19 754 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2024-12-324

QUE la Localité de Radisson s'engage à contribuer financièrement à cet événement pour un montant de 3 512 \$ et, pour ce faire, autorise l'assistance-trésorière à imputer ce montant au poste budgétaire 02.70120.493 ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-8.5

Autorisation — Demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) — « Fête de Noël — 7 décembre 2024 »

ATTENDU QUE la Localité est en accord pour qu'un permis de réunion avec consommation de boissons alcoolisées soit délivré lors de l'activité de « Fête de Noël » qui se tiendra au Centre communautaire le 7 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le président du conseil local a autorisé le directeur général M. Nabil Boughanmi, à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir un permis de boisson pour cet événement, tel que convenu avec la Régie des alcools, des courses et des jeux.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-12-325

QUE le conseil entérine les démarches entreprises par le directeur général, Nabil Boughanmi, pour demander un permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) ;

QUE la Localité assume l'entière responsabilité de l'événement (distribution d'alcool et frais d'entrée) ;

QUE Les bénéfiques des droits d'entrée et des ventes lors de cet événement, notamment l'alcool, seront reversés à la Localité ;

QUE cette résolution soit transmise à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-8.6

Autorisation — Demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) — « Party de Noël de bureau — 13 décembre »

ATTENDU QUE la Localité désire organiser une fête de Noël de bureau afin de renforcer la cohésion d'équipe et d'assurer une soirée conviviale, agréable et mémorable aux employés ;

ATTENDU QUE la Localité est en accord pour qu'un permis de réunion avec consommation de boissons alcoolisées soit délivré lors de l'activité de « Party de Noël de bureau » qui se tiendra au Centre communautaire le 13 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE la Localité désire autoriser le directeur général, Nabil Boughanmi, à déposer une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-12-326

QUE le conseil autorise le directeur général, Nabil Boughanmi, à déposer une demande de permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) au nom de la Localité.

QUE la Localité assume l'entière responsabilité de l'événement ;

QUE la Localité confirme que cet événement est réservé gratuitement uniquement aux personnes invitées (employés, élus, pompiers volontaires);

QUE cette résolution soit transmise à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2024-345-8.7

Autorisation d'atterrissage « Hélicoptère canadien » et transport de personnes

ATTENDU QUE la « fête de Noël des enfants » se tiendra le samedi 7 décembre 2024 ;

ATTENDU QU'il fait partie de la tradition de cette fête que le *Père-Noël* et des accompagnateurs arrivent et repartent de la fête en hélicoptère ;

ATTENDU QUE par mesure de sécurité, l'hélicoptère doit atterrir en lieu sûr et que le meilleur endroit est la cour de l'école Jacques Rousseau ;

ATTENDU QUE les enfants doivent être transportés de la salle communautaire de Radisson jusqu'à l'école Jacques Rousseau pour assister à l'arrivée et départ du *Père-Noël* ;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaires de la Baie-James autorise « Hélicoptère Canadien » à atterrir sur le terrain de l'école Jacques Rousseau.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2024-12-327

QU'« Hélicoptère Canadien » soit autorisé à atterrir sur le terrain de l'école Jacques Rousseau située au 143 avenue Joliet à Radisson ;

QUE le comité loisirs nomme les personnes qui pourront embarquer dans l'hélicoptère lors de l'événement.

2024-345-8.8

Octroi de mandat de service professionnel — « Élaboration d'un plan d'action pour l'accueil, l'intégration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles »

ATTENDU la Résolution portant, le numéro R2024-11-297 autorisant la Localité a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

ATTENDU QUE ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a accordé à la Localité de Radisson une aide financière 47 925 \$ pour l'élaboration de plan d'action – immigration

ATTENDU QUE la Localité a reçu deux offres de service, à savoir :

FournisseursPrix (Avant taxes)

- Wiris communication 20 000 \$ (avant taxes)
- GSTT 13 800 \$ (avant taxes)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par le conseiller Aurèle Gravel

IL EST RÉSOLU

R2024-12-328

QUE soit acceptée la proposition de services professionnels numéro GSTT-O-ad694 de l'entreprise « GSTT » pour l'élaboration d'un plan d'action pour l'accueil, l'intégration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles au montant de 13 800 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi soit autorisé à signer tous les documents afférents.

QUE M. Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Localité de Radisson, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

2024-345-9

Affaires diverses

2024-345-10

Période de questions

La période des questions est ouverte.

Aucune question n'a été soumise au conseil.

2024-341-11

Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Aurèle Gravel,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

R2024-08-329

ET RÉSOLU de clore la séance à 19H38.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Sébastien Lebrun
Président
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James